



Conseil économique et social

Distr. générale
6 novembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Quatrième session

Genève, 29 et 30 janvier 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session¹ ²

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 29 janvier 2015, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail:
 - a) Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays;

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337, au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Prégny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres informations utiles sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm.



- b) Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi qu'en Afrique du Sud, Australie, Inde et Nouvelle-Zélande, pays non membres de la CEE;
 - c) Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation;
 - d) Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau;
 - e) Recensement des moyens techniques visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau;
 - f) Identification des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau;
 - g) Mesures d'application;
 - h) Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations.
- 3. Questions diverses.
 - 4. Dates et lieu de la prochaine session.
 - 5. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts (GE.1) sera invité à adopter son ordre du jour.

Document:

ECE/TRANS/WP.1/GE.1/7.

2. Programme de travail

a) Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays

À sa troisième session, le Groupe d'experts avait décidé d'inviter les concepteurs de la méthode d'estimation du coût des accidents mise au point par la Banque mondiale afin de s'entretenir avec eux du travail d'élaboration de cette méthode.

Le Groupe d'experts examinera en outre le document informel n° 1, établi par le sous-groupe comprenant la Pologne et l'Agence ferroviaire européenne (ERA). Ce document doit présenter les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Un examen des méthodes disponibles pour estimer les coûts des accidents ferroviaires/routiers, en vue de mettre au point une méthode d'estimation du coût des accidents aux passages à niveau;
- Un examen des études disponibles ayant débouché sur des estimations de coût économique des accidents, et une recommandation sur leur application en l'absence d'estimations établies au plan national;

- Une étude plus approfondie ciblant les pays intéressés (et plus particulièrement les gestionnaires d'infrastructures du GE.1), en vue d'obtenir un aperçu des coûts habituellement liés aux accidents aux passages à niveau;
- Un examen des documents et des études de cas sur le coût économique des accidents, reçus des membres du GE.1; et
- Des propositions concernant les prochains travaux.

Document:

Document informel n° 1.

b) Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi qu'en Afrique du Sud, Australie, Inde et Nouvelle-Zélande, pays non membres de la CEE

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 2, établi par le sous-groupe composé de la France, de l'Irlande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Agence ferroviaire européenne, de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et de Community Safety Partnerships Ltd. Ce document doit présenter les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Une analyse des indicateurs de sécurité les plus appropriés pour les passages à niveau, tenant compte des approches actuelles et des données disponibles dans les pays de la CEE, et une proposition pour les indicateurs de référence les plus pertinents;
- La collecte des données des sources disponibles, telles que l'Agence ferroviaire européenne/Eurostat et l'UIC, pour les indicateurs de sécurité considérés comme étant les plus pertinents, et l'invitation des membres du GE.1 à soumettre des données à l'Agence ferroviaire européenne s'ils ne l'ont pas déjà (comme c'est le cas pour la Fédération de Russie, l'Inde et la Turquie); et
- Des propositions concernant les prochains travaux.

Document:

Document informel n° 2.

c) Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 3, établi par le sous-groupe composé de la Finlande et de l'Inde. Ce document doit présenter les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Une analyse d'études de cas nationales et une compilation d'exemples de bonnes pratiques soumis par des membres du GE.1 au sous-groupe;
- Un recensement des bonnes pratiques, en vue de produire des exemples à inclure dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) en tant que bonnes pratiques relatives à la sécurité aux passages à niveau;
- Une compilation d'exemples de bonnes pratiques pour les points a) à g), fournis par d'autres sous-groupes du GE.1; et
- Des propositions concernant les prochains travaux.

Document:

Document informel n° 3.

d) Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 4, établi par le sous-groupe composé de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Agence ferroviaire européenne et de l'Instytut Kolejnictwa (Pologne). Ce document doit présenter les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- La recherche des informations disponibles dans les études et la prise de contact avec des membres du GE.1 en vue d'obtenir certains détails nécessaires au sous-groupe;
- La vérification des informations sur les dispositions juridiques relatives au remboursement des coûts des accidents dans les pays pour lesquels des membres du GE.1 ont indiqué qu'il existait de telles dispositions;
- Par l'intermédiaire du secrétariat, la prise de contact avec le GE.2 en vue de coordonner les travaux complémentaires en cours sur le recensement des signaux aux passages à niveau dans le cadre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière, et la vérification des informations relatives à l'utilisation de ces signaux par les Parties contractantes; et
- La recherche d'éventuels aspects de la question qui pourraient faire l'objet d'une harmonisation ou d'une recommandation au sein des pays membres de la CEE, voire au-delà selon le cas; et
- Des propositions concernant les prochains travaux.

Document:

Document informel n° 4.

e) Recensement des moyens techniques visant à renforcer la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 5, établi par le sous-groupe composé de la Fédération de Russie et de NICTA Victoria. Ce document doit présenter les réponses apportées par les États membres de la CEE au questionnaire diffusé par le secrétariat au nom du GE.1 en juin 2014 et comporter des propositions concernant les prochains travaux.

Document:

Document informel n° 5.

f) Identification des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 6, établi par le sous-groupe composé de l'Autriche, du Centre aérospatial allemand (DLR) et de Cognito Ltd. Ce document doit présenter les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Une analyse des rapports d'accidents à des passages à niveau en Italie, en Belgique et dans d'autres pays, sur la base des informations fournies par les membres du GE.1, ainsi que des rapports d'accidents de l'Agence ferroviaire européenne;
- La mise au point finale d'un ensemble d'outils pour les passages à niveau; et
- Des propositions concernant les prochains travaux.

Document:

Document informel n° 6.

g) Mesures d'application

Le Groupe d'experts examinera le document informel n° 7, établi par le sous-groupe composé de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce document doit présenter les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir:

- Une enquête, au sein du GE.1, relative à un complément d'information au sujet des mesures d'application;
- La prise en compte dans les prochaines analyses du sous-groupe des passages à niveau privés, de la réglementation et des différences quant à la nature et au degré des mesures répressives et correctives; et
- Des propositions concernant les prochains travaux.

Document:

Document informel n° 7.

h) Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations

À la lumière des débats sur les points a) à g) ci-dessus, le Groupe d'experts se mettra au travail sur la question et dressera la liste de ses prochaines tâches. Le Groupe d'experts poursuivra également son échange de vues sur l'exposé de l'Irlande (troisième session) au sujet de sa proposition de modèle de sécurité pour les passages à niveau, comprenant les 10 points suivants et fondée sur une démarche d'amélioration constante: attentes, économie, ingénierie, environnement, ergonomie, facilitation, éducation, encouragement, mesures d'application et préparation aux situations d'urgence.

3. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour lui.

4. Dates et lieu de la prochaine session

La cinquième session du Groupe d'experts se tiendra les 15 et 16 juin 2015, à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa quatrième session.
